

<b>ANNEXE AU CONTRAT D'ACHAT DE DECHETS METALLIQUES NON FERREUX ET DE DECHETS PLASTIQUES</b>
--

Veillez trouver en annexe du contrat commercial la liste des matières interdites suivantes :

	<b>Liste des matières interdites métaux</b>	
1	Composants contenant du mercure (ex : les lampes à rétro éclairage)	
2	Piles, batteries et accumulateurs	
3	Tubes cathodiques	
4	Ecrans à cristaux liquides (LCD's)	
5	Néons	
6	Condensateurs contenant du PCB ou PCT	
7	Cartouches de toner (ex.: photocopieuses, fax ou imprimantes)	
8	Eléments contenant du Cadmium ou du Plomb ou des retardateurs de flammes bromés	
9	Circuits de refroidissement contenant des fluoro-chlorés (ex. : CFC, ...) ou des halons	
10	Câbles électriques souterrains contenant du goudron	
11	Eléments contenant des hydrocarbures (ex.: huile de moteur, ...)	
12	Déchets d'amiante et composants contenant de l'amiante	
13	Composants contenant des substances radioactives	
14	Condensateurs électrolytiques contenant des substances dangereuses (hauteur > 2,5 cm et diamètre > 2,5 cm)	
15	Transformateurs avec carcasse complète (non cisailée à la base); noyaux de transformateurs avec cuve de stockage d'huile et céramiques.	

	<b>Liste des matières interdites plastiques</b>
1	<b>Tous les thermdurçissables.</b> Exemples : Epoxy, Formica, Tufnol, Bakélite, tout ce qui s'apparente à de la mousse (mousse PU, isolant acoustique,...), petits objets « en plastique » rigide (bouton, cendrier,...), papier collant, tube de colle.
2	Plastiques contenant des retardateurs de flamme bromé (écrans PC, TV, GSM,...)
3	Plastiques brûlés
4	Matériel photographique
5	Caoutchouc (pneus broyés, débris,...)
6	Matériel médical
7	Big Bags pressés
8	Déchets d'amiante
9	Bouteilles non cisillées
10	Déchets ménagers
11	Vêtements
12	Tout conteneur hermétique (grand bidon,...)
13	Fibres optiques

Pour les transformateurs électriques, PHOENIX exige un certificat de dépollution (transformateur exempt d'huile et de PCB) avant le transport ou la réception.  
En outre, les marchandises visées par le contrat doivent être exemptes de tout déchet inerte (terre, déchets de briques ou de béton) et ménagers (canettes, papiers, plastiques, ...).

Nous attirons aussi votre attention sur les exigences techniques de la Directive 2002/96/CE des sites de stockage de déchets d'équipements électriques et électroniques avant leur traitement : les déchets doivent être stockés sur une surface au sol imperméable avec dispositifs de collecte des fuites.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces exigences pour le respect de notre environnement.

Pour accusé de réception :

Société:

Nom du responsable :

Date: